

DÉCLARATION

des présidents et secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux et institutions similaires des pays de l'UE et du Comité économique et social européen¹

LA DIMENSION HUMAINE DE L'INNOVATION

À l'invitation du Conseil économique et social de la République de Hongrie, les présidents et secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux et institutions similaires des pays de l'UE, ainsi que du Comité économique et social européen (CESE) ont tenu leur réunion annuelle les 22 et 23 novembre 2007 à Budapest.

C'est pour eux l'occasion de s'adresser, par le biais de la présente déclaration, à la présidence tournante de l'Union européenne, au sommet des chefs d'État et de gouvernement, aux États membres de l'Union, à leurs conseils économiques et sociaux et institutions similaires, ainsi qu'aux acteurs de la société civile organisée.

1. Une Europe qui se renouvelle – la tradition de l'innovation

La réunion coïncide cette année avec le 50^e anniversaire de la création de l'Union européenne, qui a vu le jour avec la signature en 1957 du traité de Rome et l'avènement du marché commun européen, comme un prolongement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Les présidents et secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux européens et institutions similaires témoignent ici du respect que leur inspire le lancement de l'idée européenne, cette idée profondément humaniste et innovatrice qui, en faisant des principes fondamentaux de paix, de sécurité et de justice une réalité, constitue un moteur de renouvellement.

Portant un regard rétrospectif sur les défis de l'intégration et du développement diversifié des États européens et sur les réponses qui y ont été apportées, les participants à la réunion observent avec satisfaction la contribution honorable des conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États membres à ce processus. Les représentants indépendants de la société civile organisée, par leurs avis, par l'élaboration d'avis d'initiative, ont à la fois contribué au projet européen et assisté les différents États membres dans l'analyse de la situation, dans la recherche de solutions possibles et dans l'élaboration des lignes directrices souhaitables.

¹ Adoptée à l'unanimité au cours de la réunion des présidents et secrétaires généraux tenue le 23 novembre 2007 à Budapest.

2. **L'innovation en tant qu'élément clé de la stratégie de Lisbonne**

Les participants constatent avec reconnaissance que le Conseil européen du printemps 2006 a fait bon accueil à la déclaration des présidents et secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux et institutions similaires datant de 2005, qui insistait sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, sur la définition des objectifs économiques, sociaux et environnementaux des programmes nationaux de réformes, et sur la promotion de l'emploi et du développement durable.

Les participants se félicitent de la méthodologie – innovatrice en elle-même – employée pour la mise en œuvre et qui prévoit que les cadres de référence stratégiques nationaux pour la période 2007-2013, les programmes opérationnels servant la mise en œuvre, et les plans d'action nationaux élaborés tous les deux ans contribuent à la réalisation des objectifs définis.

Les conseils économiques et sociaux nationaux souhaitent continuer à suivre attentivement les différentes étapes de la période de programmation et de la mise en œuvre, en accordant une attention particulière aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, à l'amélioration des conditions garantissant l'emploi et une croissance durable, à la politique énergétique communautaire en cours d'élaboration et au changement climatique.

3. **L'innovation – réponse européenne aux défis de la mondialisation**

Les participants considèrent la poursuite et l'approfondissement de l'examen de la dimension humaine de l'innovation ainsi que la mise en pratique de ses conclusions comme un enjeu particulièrement important de la période actuelle. Il importe que l'Union tire parti des opportunités qu'offre la mondialisation pour améliorer la compétitivité de la société européenne, tout en préservant les cultures nationales et les intérêts locaux, et en renforçant leur rôle de cohésion dans le contexte des modèles sociaux existant en Europe.

Pour résoudre le paradoxe européen – suivant lequel l'Union est forte en recherche fondamentale, mais peu performante dans l'exploitation commerciale des résultats atteints –, les participants aux délibérations estiment indispensable de mettre davantage qu'auparavant l'accent sur la promotion de la recherche et du développement dans les entreprises, sur l'extension du marché de la demande, sur la résolution des questions institutionnelles et de financement liées au transfert technologique, et sur la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle. Il est tout aussi important de soutenir l'innovation progressive, en particulier dans les PME et dans le secteur des services. À cet effet, il faudra également apporter des solutions quant aux moyens humains que supposent ces développements. Les participants se félicitent de la position adoptée par les dirigeants européens lors de la réunion informelle de Lahti, qui prévoit le passage de la part du PIB consacrée à la recherche et au développement à 2,6% d'ici 2010. Ils soulignent toutefois l'importance d'atteindre le seuil des 3% d'ici 2013, en veillant toujours à ce que la part des fonds privés équivaille aux deux tiers de l'ensemble des fonds alloués.

Les performances de l'Union européenne, sa position au sein de la concurrence mondiale dépendent en fin de compte des connaissances de ses habitants et des progrès qu'ils pourront faire s'agissant de leur capacité et de leur disposition au changement. La ligne directrice arrêtée lors de la réunion (informelle) du Conseil européen à Lahti ne vise pas la création de nouvelles structures mais bien une utilisation accrue des ressources dans les cadres existants.

4. La capacité de la société européenne à innover

Les participants aux délibérations considèrent que l'innovation, outre le rôle toujours plus important de moteur de la croissance économique qui lui échoit, devient également le vecteur d'un nouveau progrès qualitatif du développement social. L'avènement de la société de la connaissance rend nécessaire de procéder dans tous les domaines de la vie communautaire – éducation, santé publique, administration, politique de sécurité, etc. – à des adaptations, des innovations, des réformes. Le renouvellement en profondeur de l'ensemble de la société requiert une action cohérente non seulement au niveau de l'UE et des États membres, mais aussi à l'échelon des collectivités régionales. Cette expansion de l'innovation, son degré de pénétration et ses chances de succès dépendent de l'ouverture de la société et du système éducatif. La qualité des ressources humaines peut être considérée comme une sorte de facteur de croissance – et dans des circonstances défavorables comme une entrave à celle-ci. Les participants estiment que, de plus en plus, y compris du point de vue de la croissance économique, c'est le facteur humain qui devient décisif, et à travers lui le climat susceptible d'engendrer, en tant que vecteur fondamental du succès de l'innovation, une dynamisation du développement. Par conséquent, l'innovation imprègne la société dans son ensemble, s'appuie sur une large base éducative, mais ne peut pas non plus faire l'impasse sur le renouvellement qui s'impose comme une valeur dans le processus d'éducation et de formation tout au long de la vie.

5. Éducation, formation: les fondements de l'innovation

Avant toute chose, il convient de rehausser le niveau de l'enseignement. Il est particulièrement important de veiller à ce que les écoles primaires soient à même de réduire les différences découlant de l'origine sociale des élèves. Dans ce domaine, des écarts particulièrement importants existent d'un État membre à l'autre. Dans certains cas, le système éducatif n'augmente pas mais diminue même, selon l'origine sociale, les chances de poursuivre une formation supérieure. Il est regrettable de constater par ailleurs des phénomènes de ségrégation.

En plus de généraliser l'enseignement secondaire, il convient également d'en améliorer le niveau. Il importe d'adapter l'enseignement à l'évolution des exigences et des cultures professionnelles et de stimuler l'émergence de conditions institutionnelles et juridiques adéquates garantissant, une fois le diplôme obtenu, une formation, une reconversion ou une formation continue qui répondent aux exigences du marché de l'emploi.

La fréquentation en masse de l'enseignement supérieur s'est accompagnée dans de nombreux endroits d'une baisse de niveau à laquelle il convient de remédier très rapidement. Les participants à la conférence estiment qu'il conviendrait, dans quelques États membres, de consacrer davantage d'efforts au développement des centres d'excellence. Parallèlement, dans beaucoup de cas, il est nécessaire que se renforcent les liens entre la science, l'université et l'entreprise, afin que les résultats de la recherche n'aboutissent pas seulement à des publications scientifiques, mais aussi à des brevets, à des produits et à des services.

Une éducation, une formation ainsi qu'une formation continue et une formation de reconversion rentables et offrant aux demandeurs d'emploi des modèles innovants sont de nature à contribuer largement à la création d'emplois de qualité, intéressants et pourvoyeurs de conditions matérielles dignes, réduisant ainsi, de plus, le risque de ce qu'il est coutume d'appeler "la fuite des cerveaux".

Tous ces éléments sont particulièrement importants pour le développement des petites et moyennes entreprises de l'UE. Cette sphère entrepreneuriale européenne est capable d'exploiter commercialement les résultats de la recherche fondamentale et apte à intégrer de rapides processus organisationnels d'innovation. Dans le cadre de la coopération régionale et internationale, les petites et moyennes entreprises peuvent, en organisant des plates-formes technologiques, des forums, des systèmes productifs locaux (*clusters*) et en participant à des programmes de partenariat public-privé (PPP), contribuer à la diffusion de l'innovation et à l'accroissement de la compétitivité mondiale.

6. Parfaire la démocratie par l'innovation

Au début du troisième millénaire, grâce aux technologies de l'information et au développement technique, le citoyen européen dispose d'une possibilité inédite de s'informer sur le monde qui l'entoure à la fois plus petit et plus vaste.

Un citoyen instruit et conscient des valeurs qui sont les siennes est capable de participer personnellement et de manière responsable à la prise des décisions qui concernent la société.

La structure institutionnelle de la démocratie européenne doit être ouverte à toute innovation susceptible d'élargir et d'approfondir une participation directe plus active des citoyens, ce qui renforce et promeut la cause de la paix, de la sécurité, de l'équité et de la justice sociales, du dialogue social et de la démocratie économique et sociale, tout en préservant les droits fondamentaux des citoyens européens.

Les présidents et secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux européens et institutions similaires souhaitent continuer à contribuer activement à cette démarche – en particulier par la diffusion de la culture de l'innovation, la présentation et l'échange de bonnes pratiques et le développement de réseaux –, tant dans le cadre des travaux de leurs institutions respectives que dans celui des relations qu'ils entretiennent.